

221C0358
FR0004065605-FS0111

15 février 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">MEDINCELL (Euronext Paris)</p>

Par courriers reçus le 15 février 2021, la société anonyme BNP Paribas Développement¹ (3 rue d'Antin, 75002 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 15 novembre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société MEDINCELL et détenir, à cette date, 1 066 358 actions MEDINCELL représentant 2 003 684 droits de vote, soit 4,81% du capital et 5,47% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Le déclarant a précisé détenir, au 15 février 2021, 1 090 688 actions MEDINCELL représentant 2 028 014 droits de vote, soit 4,43% du capital et 5,25% des droits de vote de cette société³.

¹ Contrôlée par BNP Paribas SA.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 22 168 348 actions représentant 36 653 296 droits de vote (compte tenu des 937 326 droits de vote double attribués), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 24 602 468 actions représentant 38 639 294 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.